

Formation 2018

Hébergement d'urgence, domiciliation et logement social des étrangers en situation précaire ou sans logement, hébergement des demandeurs d'asile

PRESENTATION / CONTEXTE

Cette formation présente les dispositifs d'orientation des personnes sans domicile (dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion, de veille sociale et SIAO), d'hébergement (hébergement d'urgence, CHU, les lits halte soins santé) et les dispositifs spécifiques d'hébergement des demandeurs d'asile.

Seront également abordées les voies de recours applicables et la présentation de la jurisprudence en la matière, les restrictions à l'accès à un logement social du fait de la situation irrégulière d'un des membres d'un couple et la domiciliation des personnes sans domicile stable.

CONTENU DE LA FORMATION

- Les dispositifs d'orientation des personnes sans domicile :
 - o dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion, de veille sociale et SIAO.
- Les dispositifs d'hébergement :
 - o hébergement d'urgence, CHU, les lits halte soins santé
 - o hébergement des demandeurs d'asile
 - o les restrictions à l'accès à un logement social du fait de la situation irrégulière d'un des membres d'un couple
- La domiciliation des personnes sans domicile stable
- Les voies de recours applicables
- Présentation de la jurisprudence

OBJECTIFS

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étrangers et vise à :

- connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation
- apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets
- identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étrangers afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

PUBLICS CONCERNES

Tout travailleur social (assistant social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.)

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES

- ateliers de base : aucune
- ateliers d'approfondissement : avoir suivi un atelier de base, avoir déjà bénéficié d'une formation juridique ou avoir les connaissances juridiques de base dans le thème proposé
- ateliers d'études de cas : justifier d'une pratique professionnelle dans le thème proposé

MOYENS PEDAGOGIQUES

- les formations sont assurées par des juristes d'ESPACE, du COMEDE, du CICADE et du CIFF Phocéen, spécialistes du thème abordé
- les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateurs.
- l'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle.
- confronter les pratiques et les approches de chacun à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation et un questionnaire d'évaluation de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étrangers

- par téléphone, tous les jours de 9h00 à 12h30 : 04 95 04 30 98
- par courriel : juridique@espace.asso.fr

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- chaque session regroupe 10 à 20 personnes

INTERVENANT(E-S) : HERVE GOUYER - Formateur et responsable du pôle juridique d'Espace

MODALITES PRATIQUES : voir sur le site d'ESPACE <http://espace.asso.fr/formation/>